



Assemblée générale

Distr. générale
3 janvier 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 30 de l'ordre du jour
Les diamants, facteur de conflits

Note verbale datée du 2 janvier 2020, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Bureau du Secrétaire général et, en application du paragraphe 13 de la résolution [73/283](#) de l'Assemblée générale, intitulée « Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits », a l'honneur, au nom de la présidence du Processus de Kimberley de 2019, d'appeler son attention sur le communiqué final du Processus de Kimberley établi à l'issue de la session plénière qui s'est tenue à New Delhi du 18 au 22 novembre 2019*.

La Mission permanente vous serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note verbale comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 30 de l'ordre du jour.

* Le texte du communiqué est disponible à l'adresse suivante : www.kimberleyprocess.com/en/2019-final-communiqu%C3%A9-new-delhi-india.

